



Médicaments génériques : la Mutualité Française Lorraine et le CISS s'adressent aux élus

A l'issue de la première édition des Ateliers de la Mutualité le 15 février dernier, le Collectif inter-associatif sur la santé de Lorraine et la Mutualité Française Lorraine ont décidé d'unir leurs voix pour mettre les médicaments génériques au cœur du débat public sur l'accès aux soins.

Alors que l'année 2011 a marqué un recul historique des ventes de générique, avec une baisse de 3,1% par rapport à 2010, alors que la Lorraine est en dessous de la moyenne nationale pour la consommation de génériques, nous souhaitons aujourd'hui que les acteurs sociaux et la société civile s'emparent de ces enjeux et interpellent les pouvoirs publics locaux et nationaux.

L'Atelier de la Mutualité du 15 février a permis à des élus, des associations, des collectivités, des acteurs mutualistes de travailler sur des propositions concrètes :

PROPOSITIONS FORMULEES AFIN DE RESTAURER LA CONFIANCE DES CITOYENS DANS LES MEDICAMENTS GENERIQUES

- ✦ mettre en place une campagne d'information afin de sensibiliser le grand public,
- ✦ renforcer la prévention quant à l'usage du médicament,
- ✦ définir un code couleur identique à l'ensemble des médicaments génériques pour se repérer et éviter toute confusion,
- ✦ informer les citoyens des économies réalisées grâce aux médicaments génériques,
- ✦ alerter les usagers en indiquant le principe actif sur les emballages (*molécule entrant dans la composition d'un médicament et lui conférant ses propriétés thérapeutiques*),
- ✦ délivrer les médicaments à l'unité et non à la boîte,
- ✦ articuler les champs du médico-social et du sanitaire et social afin de démystifier le médicament générique,
- ✦ mobiliser l'ensemble des acteurs (industrie, médecins, pharmaciens, assurance maladie et patients),
- ✦ alerter sur la Dénomination Commune Internationale (DCI) qui a un intérêt pour tous (*désigne le principe actif responsable de l'effet thérapeutique qui est contenu dans un médicament*).

Dès à présent, un courrier (copie ci-jointe) est adressé aux parlementaires, présidents des conseils généraux et du conseil régional, maires des villes préfetures et présidents des principales intercommunalités afin de les sensibiliser et de les engager à agir pour favoriser l'accès aux soins des Lorrains, à travers notamment la promotion des médicaments génériques.

Nous rendrons compte des réponses et propositions d'actions qui seront formulées.

Contacts presse

Lorraine MEYER - lorraine.m.mfl@orange.fr - 03.87.18.00.13
Esther MUNERELLE - Coordinatrice CISS Lorraine - lorraine@leciss.org - 03.83.28.25.91

A propos de la Mutualité Française Lorraine

www.lorraine.mutualite.fr

Présidée par Jean-Philippe MAMCARZ, la Mutualité Française Lorraine rassemble et représente 228 mutuelles dans les quatre départements qui la composent : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges. 1,5 million de personnes sont protégées par les mutuelles de la Mutualité Française Lorraine.

Véritable mouvement social, la Mutualité Française Lorraine fonde son action sur le respect de la dignité des personnes, la solidarité, la démocratie, l'indépendance et la responsabilité.

Acteur de prévention régional reconnu, elle négocie, par ailleurs, des conventions pour l'ensemble de ses mutuelles adhérentes.

A propos du CISS de Lorraine

www.leciss.org/ciss-lorraine

Le Collectif Inter-associatif Sur la Santé de Lorraine est un collectif qui regroupe plus de 40 Associations de malades, Associations familiales et Associations de consommateurs, dont le but est de défendre les droits et les intérêts des usagers du système de santé.

A propos de la Mutualité Française

www.mutualite.fr

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 600. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Organismes à but non lucratif, ne pratiquant pas la sélection des risques et régis par le code de la Mutualité, les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.